

AVIS SUR L'ANNEXE 1 DU PROJET DE
TRANSFORMATION
ORGANISATIONNELLE DE LA
COMMISSION SCOLAIRE DE MONTRÉAL
(STRUCTURE ORGANISATIONNELLE –
VERSION DÉTAILLÉE POUR
CONSULTATION)

Avis présenté à la

Commission scolaire de Montréal

par l'Alliance des professeures et professeurs de Montréal

26 avril 2013



PRÉAMBULE

La Commission scolaire de Montréal (CSDM) s'est engagée dans une démarche de réorganisation structurelle et administrative qu'elle soumet à la consultation des syndicats regroupant son personnel et des associations regroupant ses cadres. L'Alliance a déjà accepté de déléguer des membres dans des groupes de travail mis sur pieds pour élaborer des pistes de solutions aux problèmes auxquels on veut remédier. Le présent avis s'inscrit dans la même volonté de contribuer à améliorer la structure et le fonctionnement de la CSDM dans le but ultime de bonifier les services aux élèves. On ne peut pas, toutefois, conclure à notre adhésion aux modifications envisagées par la CSDM sur la base de notre participation à cette consultation. Ce deuxième exercice de rétroaction s'inscrit en réaction au document portant sur la transformation organisationnelle intitulé *Structure organisationnelle – Version détaillée pour consultation* qui nous a été transmis en mars 2013.

Rappelons que notre précédent avis sur le même sujet soulevait d'importantes questions et relevait des problèmes fondamentaux quant aux principes sur lesquels la CSDM dit appuyer sa démarche. Cette version détaillée ne répond nullement à nos objections concernant les attaques à l'autonomie professionnelle décrites dans notre premier avis. Rien non plus sur le dirigisme pédagogique ni sur l'institutionnalisation du développement professionnel des enseignantes et enseignants ni sur la « réussite de l'école » dans le cadre d'une approche clientéliste digne des entreprises privées.

AVIS

D'abord, nous pensons que la réduction de 102 postes dans la structure administrative de la commission scolaire aura un impact négatif important sur les services que doit rendre la commission scolaire. Quand on constate à quel point la pratique de non-remplacement a détérioré le temps de réponse et la qualité des services à la CSDM, ces réductions laissent entrevoir une détérioration de la prestation des services en soutien aux établissements et aux enseignants. Une limite critique est franchie, impossible de « faire mieux avec moins » sauf si l'objectif réel en est un d'économie d'échelle plutôt que d'efficacité et d'amélioration des services.

À la lecture de la description des objectifs du *Bureau du soutien à la gestion des établissements*, on constate que cette structure servira essentiellement à vérifier la conformité des pratiques dans les établissements avec les orientations institutionnelles. Tout semble aller dans le sens d'un plus grand contrôle exercé par la CSDM : supervision, évaluation, intégration, alignement, etc. Voilà les concepts qui ressortent des divers mandats confiés à ce bureau et qui correspondent à ce que notre premier avis avait identifié : les orientations institutionnelles sont perverties par l'approche clientéliste et restreindront l'autonomie professionnelle des enseignantes et enseignants. Les concepts de « réussite de l'école », de reddition de comptes,

d'approche comptable, de « pratiques probantes », etc., confineront les profs à un rôle d'exécutants des prescriptions dirigistes de la commission, sous la houlette d'une direction chargée de vérifier que les diktats de la commission scolaire seront bien appliqués.

La section portant sur la Gestion des services éducatifs nous laisse aussi perplexes. On semble y retrouver les mêmes champs d'intervention qu'au *Bureau du soutien à la gestion des établissements* : accompagnement, suivi, mise en œuvre, régulation, reddition de comptes, etc., se retrouvent dans les deux structures. Cet encadrement bicéphale nous fait craindre un service désorganisé, et un « encadrement » potentiellement étouffant.

Selon le document en consultation, les sept unités de gestion du *Bureau du soutien à la gestion des établissements* seraient regroupées en respectant deux principes : d'une part en tenant compte des quartiers naturels et, d'autre part, en assurant un continuum de services d'un ordre d'enseignement à l'autre. Le premier principe viserait à permettre l'alignement des unités de gestion sur les quartiers naturels pour favoriser, notamment, le partage des ressources et la collaboration entre établissements afin de réduire l'isolement des directions dans leur milieu. Ce qui semblait simple avec les réseaux s'avère malheureusement plus complexe dans la nouvelle structure. Par exemple, nous observons que l'unité de gestion 1 regrouperait des écoles du quartier Ahuntsic, anciennement dans le réseau Nord et des écoles du quartier St-Henri, anciennement du réseau Ouest. Ces regroupements, visant pourtant à répartir un nombre à peu près équivalent d'établissements entre les unités, semblent avoir été découpés de manière artificielle et non territoriale. Nous craignons que cela ait des effets sur l'affectation des enseignants, particulièrement pour les enseignants à statut précaire qui pourraient être affectés à des postes ou des contrats répartis d'un bout à l'autre de la ville. Quant à la mixité des ordres d'enseignement qui favoriserait un continuum de services, la création de passerelles entre les ordres d'enseignement et l'harmonisation des pratiques de gestion, nous y percevons un autre problème. En effet, la création des passerelles entre le secondaire et la formation professionnelle est sans doute souhaitable, mais elle doit pouvoir donner accès à toutes les écoles de métiers et non pas uniquement à celles qui sont comprises dans la même unité de gestion. Les centres de formation professionnelle sont divisés essentiellement par métiers et non par territoire géographique : la construction, l'équipement motorisé ou l'horticulture pour ne nommer que ceux-là. Quant à l'intention d'harmoniser les pratiques de gestion, elle devrait se traduire pour l'ensemble des centres de formation professionnelle, mais il n'est pas utile d'harmoniser la gestion d'une école secondaire avec celle d'une école de métiers pour la simple raison qu'elles sont situées à proximité. Pour une école de métier, l'alignement naturel doit se faire sur les autres écoles de métiers et non pas avec des écoles situées dans le même quartier.

Il a été mentionné, lors de la présentation du 28 mars dernier, que les unités de gestion avaient été composées en s'assurant de préserver l'expertise des secteurs de la formation professionnelle et de l'éducation des adultes. Malheureusement, il ne nous semble pas qu'on ait eu la même préoccupation quant à l'expertise pour les élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDA).

Dans le tableau de la page 61, nous nous interrogeons sur le sens de la remarque s'appliquant aux conseillers en gestion du personnel (CGP) : « Le service en N1 serait partagé par l'ensemble des CGP en gestion. » Nous espérons que cela ne veut pas dire que les conseillers de l'Alliance auront constamment des interlocuteurs différents selon les dossiers à traiter, ce qui pourrait se traduire par une expertise moins assurée.

CONCLUSION

Aucune des mises en garde faites par l'Alliance dans son premier avis ne trouve de réponse dans cette « version détaillée » de la structure organisationnelle. La CSDM poursuit sur la même lancée. Prétendant une transformation organisationnelle supposément axée sur l'autonomie, la proximité et l'efficacité, la commission en profite plutôt pour jeter les bases d'une véritable prise de contrôle de la pédagogie et du perfectionnement qui devraient plutôt relever de l'autonomie professionnelle des enseignants.

L'Alliance ne voit nullement en quoi les nouvelles structures pourraient apporter des solutions aux vrais problèmes de l'école montréalaise. Réductions de personnel, resserrement budgétaire, encadrement, alignement sur des orientations institutionnelles, rien de cela ne signale une réelle volonté d'améliorer les conditions de travail des enseignantes et enseignants et les conditions d'apprentissages des élèves dans nos écoles et dans nos centres.

Nous constatons malheureusement que, dans tout cet exercice de restructuration, la CSDM s'éloigne de plus en plus de ses employés, particulièrement des enseignantes et enseignants. La commission scolaire doit changer d'attitude, prendre en considération l'avis de l'Alliance et revoir son plan de restructuration.

Veuillez recevoir, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.



Martin Bibeau
Vice-président



Chrystian Barrière
Conseiller syndical